



MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - AVIS

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Communauté de communes Ambert Livradois Forez
15 Avenue du 11 Novembre
63600 Ambert

B - Objet du marché

Prestation de service d'assurance pour la Communauté de communes Ambert Livradois Forez
Lot n°1 : dommages aux biens

B – Titulaire du marché

COURTIER EN ASSURANCE : CABINET BRUNO VIGOUROUX
29 AVENUE JEANNE D'ARC
43750 VALS-PRES-LE-PUY
SIRET : 445 125 578 00028

ASSUREUR : GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE
50 RUE SAINT-CYR
69251 LYON CEDEX 09

C – Caractéristiques du marché

- Date de notification du marché : 21/12/2023 ;
- Montant TTC par an : 62 240,58 € ;
- Montant TTC sur quatre ans : 248 962,32 € .

AR Prefecture

063-200070761-20251001-2025_CDP_087-AR
Reçu le 01/10/2025

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Nom et prénom	Qualité	Titulaire ou Suppléant
FORESTIER Daniel	Président	Titulaire
DAUPHIN François	Vice-Président	Titulaire
GORBINET Guy	Vice-Président	Titulaire
SAVINEL Jean	Vice-Président	Titulaire
LIENNART Didier	Vice-Président	Titulaire
MENAGER Marc		Titulaire
ALLÈGRE-CARTIER Stéphanie	Vice-Présidente	Suppléant
RODIER Simon	Vice-Président	Suppléant
PRUNIER Valérie	Vice-Présidente	Suppléant

E – Fonctionnement de la commission d'achat publics adaptée

■ Le quorum est atteint : NON ☐

OUI ☒

La commission

☒ peut

☐ ne peut pas

valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission d'achat publics adaptée** : Chamseddine KAFIL, responsable de la commande publique

G – Montant de l'avenant

L'incidence financière ne porte pas sur une majoration financière du montant initial du marché mais sur les minimum et maximum de la franchise.

Les sinistres relevant des garanties « incendie », « tempêtes », « événements naturels à caractère exceptionnel hors catastrophes naturelles », « émeutes et mouvements populaires » et « vandalisme » sont soumis à l'application d'une franchise proportionnelle de 10 %, assortie d'un minimum de 20 000 € et d'un maximum de 50 000 € par événement.

AR Prefecture

063-200070761-20251001-2025_CDP_087-AR
Reçu le 01/10/2025

H - AVIS de la commission

■ Après l'exposé des raisons ayant conduit à la proposition de modification du marché public, la commission est :

☒ pour la conclusion de l'avenant proposé ;

☐ contre la conclusion de l'avenant proposé pour les raisons suivantes :

☐ de demander une analyse complémentaire des possibilités techniques réalisables :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

I – Signature des membres de la commission des achats publics adaptés

Nom et prénom	Signature
Daniel FORESTIER	
François DAUPHIN	
Guy GORBINET	
Jean SAVINEL	
Didier LIENNART	
Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER	
Simon RODIER	
Valérie PRUNIER	
Marc MÉNAGER	

AR Prefecture

063-200070761-20251001-2025_CDP_087-AR
Reçu le 01/10/2025